



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°84
Mars 2015



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Les arbres nous menacent-ils ?

Ainsi posée, la question peut paraître saugrenue. Car évidemment, à part quelques espèces envahissantes – et il y en a, même chez les arbres ! - on voit mal comment une telle chose pourrait arriver. Les arbres autour de nous sont de véritables écosystèmes riches d'une biodiversité fascinante, de champignons, d'insectes, d'oiseaux...et ils sont beaux, tout simplement beaux.

Encore une fois, ce n'est pas la nature qu'il faut blâmer, mais ce qu'on en fait. Car si les arbres ont de multiples fonctions essentielles pour l'homme, ils sont aussi pourvoyeur du papier. Et le papier est une arme de destruction massive de la conservation.

Pas toujours me direz-vous : lorsqu'il sert à diffuser les savoirs sur la nature et comment mieux la protéger, soit. Mais lorsqu'il devient le support d'une bureaucratie autant inflationniste qu'inutile, que dire d'autre ?

Alors que tout va plus vite aujourd'hui grâce à la technologie, le temps qu'on passe dans la « paperasserie » ne cesse de croître. A l'intérieur de nos grosses ONGs, les conservationnistes ont été progressivement remplacés par des administratifs. Et l'administration a cette formidable qualité qu'elle génère elle-même toujours plus d'administration. C'est un cercle vicieux qui conduit à avoir toujours plus de secrétaires, de comptables,

de juristes, d'auditeurs... qui demandent toujours plus de papiers à remplir, à valider, à faire signer. Oh, bien sûr il en faut, bien sûr ils ont un grand rôle à jouer, mais est-ce cela notre fonction primaire. Est-il normal qu'à la fin, la majeure partie de notre temps consiste à produire des papiers, d'ailleurs de pure forme puisque le fonds n'intéresse pas les lecteurs potentiels. Qu'il faille, du matin au soir, courir après d'hypothétiques signataires qui doivent eux-mêmes obtenir des autorisations avant toute décision. Cela conduit à une inflation de personnels, donc de coûts qu'il faut couvrir par toujours plus de revenus qui génèrent eux-mêmes toujours plus d'administration. Petit à petit, on voit partir ceux et celles dont la fibre est la conservation, parce qu'ils n'en font plus et parce qu'ils se retrouvent submergés, dans un monde qui n'est plus celui auquel ils pensaient appartenir. Parce que le milieu leur devient hostile et le jargon utilisé incompréhensible.

Si seulement cela ne concernait que les BINGOs ! Nos partenaires, les parcs, les consultants, les petites associations qui oeuvrent sur le terrain... tous sont entraînés dans la même spirale. Pour obtenir un financement, aussi modeste soit-il, il devient nécessaire de formuler des programmes complexes, agrémentés de tableaux indigestes, renseignés par des kilos d'informations la plupart du temps déconnectées du sujet mais qu'un plumitif en mal d'occupation a jugé utile de demander. Surtout s'il sait qu'il n'en fera rien car cela lui évitera de le lire. Cela décourage la plupart des bonnes idées, locales, sérieuses, concrètes, ciblées... mais tellement loin de ces blablas stériles. Et ne restent en lice que ceux et celles qui ont finalement appris à s'adapter et sont capable de produire n'importe quel dossier pour n'importe quel bailleur, peu importe le sujet pourvu que les

cases soient bien remplies. Est-ce vraiment cela qu'on souhaite ?

Pourquoi évoquer cela maintenant ? Et bien parce que l'UICN s'engage dans la préparation de son programme quadriennal 2017-20 qui sera validé lors du congrès mondial de la Nature en 2016. C'est le temps de la réflexion sur les sujets qui seront au cœur de nos préoccupations durant cette période. Le temps des priorités pour nos actions et cela doit être pensé avec soin. Cela devrait aussi être le temps de réfléchir à comment travailler mieux, plus efficacement, plus simplement, plus légitimement aussi pour ramener la conservation au centre de nos activités quotidiennes. C'est l'affaire du secrétariat, certes, mais c'est aussi la responsabilité des membres, des commissions, des experts de l'Union de le demander. Et de l'obtenir.

Ce mois-ci, la NAPA entame notre saga sur la gouvernance des aires protégées en Afrique. Le présent numéro dresse rapidement le contexte global et les prochaines éditions se consacreront à détailler les spécificités des différentes gouvernances : privée, par l'Etat et par les communautés.

Le papaco, c'est aussi sur Twitter
@Papaco_IUCN



Formation en gestion des aires protégées : la 10^{ème} édition du Diplôme Universitaire a démarré à Ouagadougou...

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

La dixième édition du Diplôme d'Université sur la gestion des aires protégées pour l'Afrique du Centre a commencé lundi 9 février à Ouagadougou (Burkina Faso). Organisée par l'UICN-PACO sur place, elle rassemble 19 étudiants de 8 pays (Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina, Niger, Togo et Bénin). Elle est dispensée intégralement en français et dure huit semaines. Les étudiants, en cas de succès lors des examens, obtiendront un Diplôme d'Université en «gestion des Aires Protégées», délivré par l'Université Senghor d'Alexandrie, partenaire de la réalisation de la formation.

La prochaine édition commence le 20 avril en Afrique Centrale...



La dixième promotion du DU-GAP... tout un symbole !



22 Champions africains au Congrès Mondial des Parcs : le livre est maintenant disponible

Les lecteurs de la NAPA se souviendront certainement que nous avons réussi à faire voyager 22 champions venus d'aires protégées de

toute l'Afrique pour participer au Congrès Mondial des Parcs à Sydney. Leurs histoires vous sont racontées dans un livre (en anglais) que vous pouvez désormais télécharger sur www.papaco.org.

Bonne lecture !!!



Le Guide sur la Gouvernance et la Gestion des Aires Protégées est maintenant en ligne...

Toutes les directions de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique !

Le Guide sur la Gouvernance et la Gestion des AP (à la fois ouvrage imprimé et e-book), produit par la WCPA, a été présenté en avant-première au Congrès des Parcs à Sydney. Il est désormais disponible gratuitement en ligne sur le site de l'Australian National University Press : <http://press.anu.edu.au/titles/protected-area-governance-and-management/>

Il comporte 992 pages et peut être téléchargé par chapitres ou en entier. La traduction en français sera réalisée par le Papaco dans les prochaines semaines.



Lancement du e-book lors du WPC à Sydney

Gouvernance des aires protégées : revue rapide de ce qui se passe en Afrique

Directions 1 et 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique



Sur financement de l'Agence française de Développement, le Papaco conduit actuellement plusieurs études relatives à la gouvernance des aires protégées en Afrique. La première, dont quelques résultats sont présentés dans la présente NAPA, s'intéresse au contexte général de la gouvernance des parcs et réserves du continent. Elle a été réalisée par le World Conservation Monitoring Center (WCMC). A suivre dans les prochaines NAPA, les résultats relatifs à la gouvernance privée, par l'Etat ou encore par les communautés.

Plus d'info sur www.papaco.org

La présente étude donne donc un aperçu des différents types de gouvernance des aires protégées (AP) qui existent sur le continent africain, ainsi que de leur contribution à la préservation de la biodiversité. Elle décrit les contextes sociaux, écologiques et politiques dans lesquels elles sont susceptibles d'opérer.

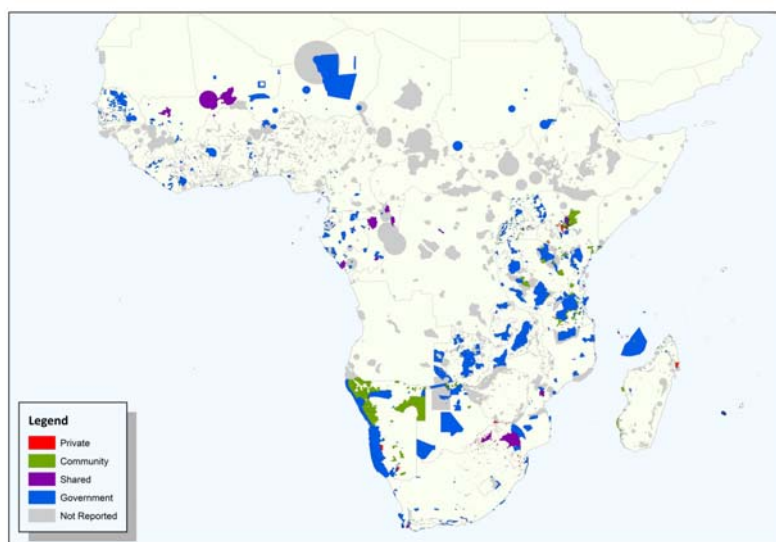
1 - Distribution et caractéristiques des différents types de gouvernance des aires protégées en Afrique

Les analyses spatiales ont été réalisées sur la base des données disponibles dans la base de données

mondiale sur les aires protégées (WDPA), dans celle sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) ainsi que dans la base de données sur les Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC). Des données supplémentaires ont été fournies par les gouvernements et les ONG de la Gambie et du Kenya. Les sites couverts par l'étude sont conformes à la définition de l'UICN d'une AP et les quatre types de gouvernance définis par l'UICN ont été utilisés :

- La gouvernance par l'Etat : il s'agit d'une gouvernance effectuée par un organisme du gouvernement (ministère ou agence des parcs) au niveau de l'Etat fédéral, national, régional ou local.
- La gouvernance partagée : il s'agit de la gouvernance partagée entre des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.
- La gouvernance privée : il s'agit de la gouvernance réalisée par un individu, une coopérative, une ONG ou une entreprise.
- La gouvernance communautaire : il s'agit d'une gouvernance s'appliquant à des territoires gérés par les autochtones ou par les communautés locales.

La carte ci-après montre la répartition des aires protégées en fonction des différents modèles de gouvernance en Afrique, et souligne des lacunes importantes de l'information sur les types de gouvernances des AP d'Afrique Occidentale et Centrale, comparées à celle d'Afrique Orientale et Australe.



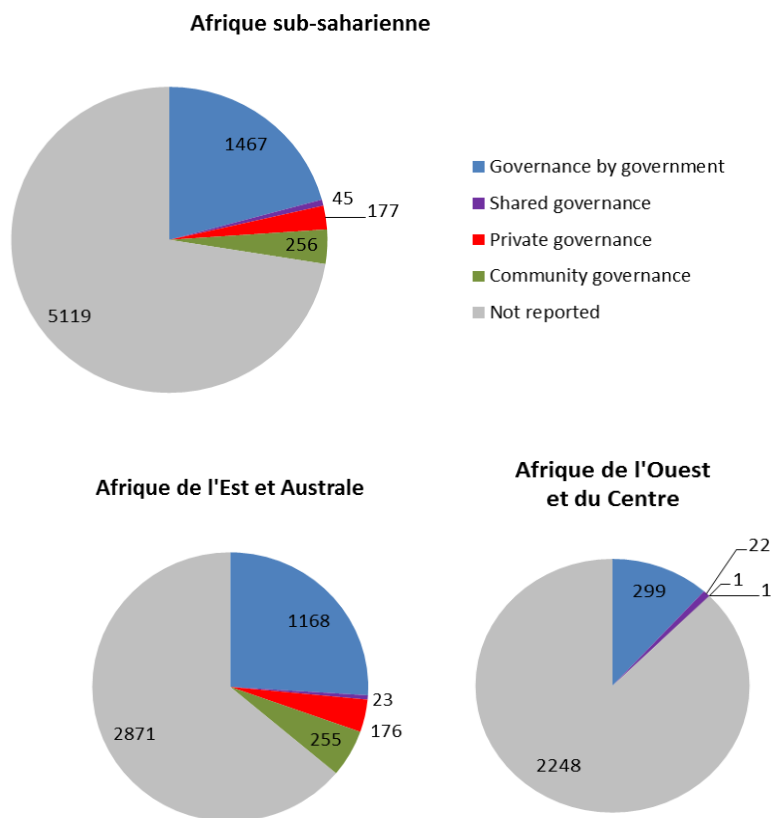
Les différents types de gouvernances des aires protégées en Afrique subsaharienne.

Les analyses spatiales révèlent que seul un faible pourcentage des aires protégées a renseigné le

type de gouvernance en Afrique subsaharienne (27,5% pour une couverture géographique de 37,9%), avec une plus grande proportion signalée en Afrique de l'Est et du Sud (36,1% pour une couverture de 46,7%) par rapport à l'Afrique de l'Ouest et du Centre (12,56% pour une couverture de 23,1%). Globalement, plus de 50% des AP ayant renseigné leur type de gouvernance sont des AP gouvernées par l'Etat (ce pourcentage très élevé peut simplement être dû au fait que les gestionnaires d'AP de l'Etat sont plus sensibles à renseigner la WDPA). Cela implique que l'analyse spatiale effectuée sur cet échantillon de données peut potentiellement surestimer l'importance relative des AP gouvernées par les Etats par rapport aux autres types de gouvernance.

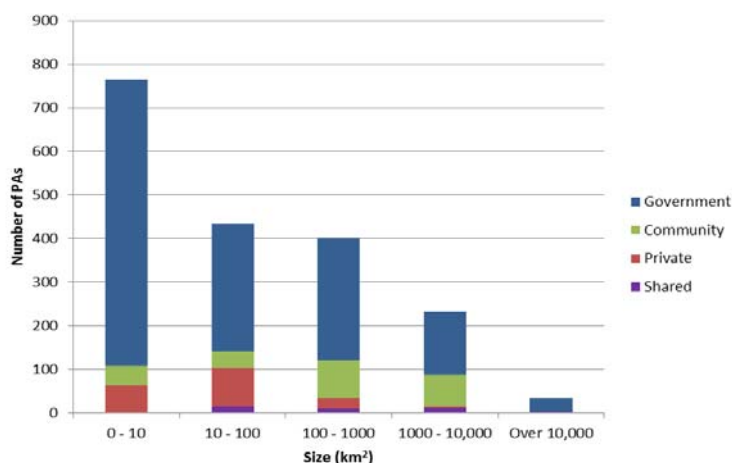
De même, les résultats de cette analyse sont plus représentatifs des schémas de gouvernance des AP d'Afrique australe et orientale que ceux d'Afrique de l'Ouest et du Centre (étant donné que l'échantillon des AP dont le type de gouvernance est renseigné est deux fois plus important en Afrique E/S qu'en Afrique O/C). En outre, la conclusion de ces analyses peut également être biaisée par le fait que la proportion des types de gouvernance signalée dans la base de données WDPA pourrait en fait ne pas être représentative de la répartition réelle des modèles de gouvernance qui existe sur le terrain. Toutes ces remarques préliminaires devront être prises en compte lors de la lecture des résultats de l'étude car il est probable que ces résultats évoluent quand nous parviendrons à obtenir un plus grand échantillon de gouvernance décrite (donc des données plus précises et plus représentatives). A l'heure actuelle, l'étude ne concerne que 1/4 des aires protégées en Afrique ...

Les graphiques circulaires ci-après montrent clairement la différence de rapportage des types de gouvernance entre les deux régions d'Afrique. En Afrique occidentale et centrale, on trouve presque uniquement des AP gouvernées par l'Etat, alors qu'en Afrique orientale et australe, il y a aussi une petite proportion d'AP de gouvernances communautaires et privées. Ces aires protégées sont localisées dans quelques pays seulement ; par exemple, il y a une proportion relativement élevée d'aires protégées de gouvernance communautaire en Namibie ainsi que d'aires protégées de gouvernance privée au Kenya.



Pourcentage des aires protégées reparti selon leur modèle de gouvernance en Afrique sub-saharienne et dans les deux grandes régions d'Afrique, avec le nombre total indiqué dans chaque catégorie.

La superficie la plus courante des AP en Afrique sub-saharienne (pour lesquelles des informations sur le type de gouvernance sont disponibles) est inférieure à 10 km², avec cependant quelques différences suivant les types de gouvernance : les AP sous gouvernance privée font généralement moins de 1 000 km², alors que certaines AP d'Etat peuvent faire plus de 10 000 km².



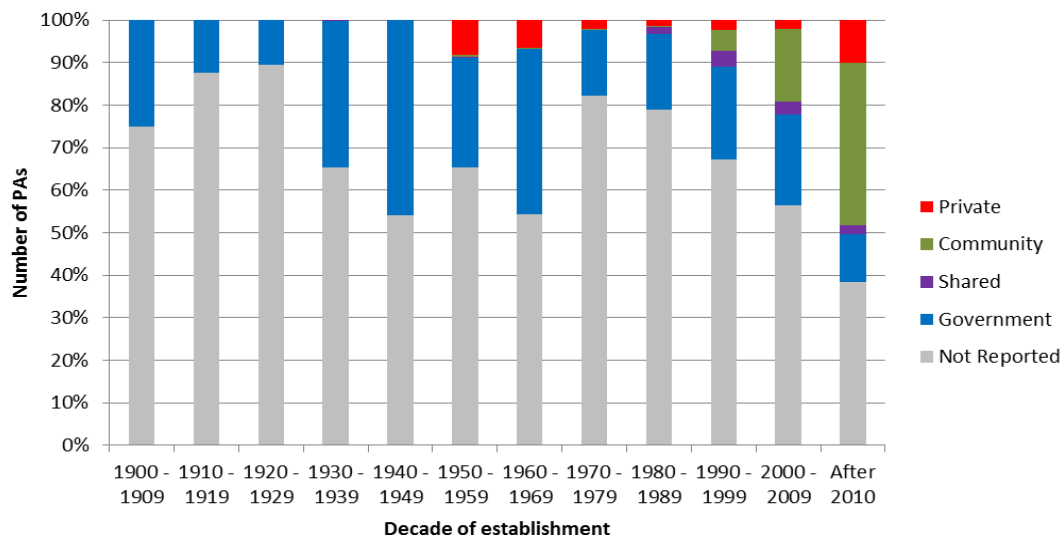
Nombre d'aires protégées de taille différente en fonction de leur catégorie de gouvernance.

Les aires protégées dont le type de gouvernance était signalé et pour lesquelles des données spatiales étaient disponibles couvrent 13,4% de la superficie de l'Afrique subsaharienne et 2,6% de la zone marine (en tenant compte des mers territoriales et de la zone économique exclusive). Sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, la gouvernance d'Etat représente 35,6% de la couverture totale par les AP (1.273.123 km²), la gouvernance communautaire 6,5% (232 277 km²), la gouvernance partagée 3,3% (117 452 km²), et la gouvernance privée 0,3% (12 757 km²). En ce qui concerne les similitudes et les différences entre les deux principales régions d'Afrique, l'analyse montre que pour ces deux régions, quand il est signalé, le type de gouvernance qui couvre la plus grande surface de territoire est celle fournie par les AP de gouvernance d'Etat (qui couvrent 75,8% de l'Afrique de l'Est/Sud et 83,5% de l'Afrique Centre/Ouest), suivie par la gouvernance collaborative (respectivement 3,8% et 16,4%).

En Afrique australe et orientale, l'échantillon comprend également des AP de gouvernance communautaire (19,4%) et des AP de gouvernance privée en bien moindre proportion toutefois (1,0%), alors que ces types de gouvernance sont pratiquement absents (ou ne sont pas signalés) en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En regardant l'évolution des types de gouvernance, compte tenu de l'année de création des AP, il semble que, avant les années 1950, toutes les aires protégées étaient de gouvernance d'Etat. La proportion des AP d'autres types de gouvernance a ensuite progressivement augmenté, pour arriver à constituer près de la moitié des AP classées après 2000. Ceci est une tendance générale sur toute la planète. La proportion des AP dont le type de gouvernance est signalé a également régulièrement augmenté depuis les années 1970. Cependant, l'étude montre que les informations sur le type d'AP qui ne sont pas sous gouvernance d'Etat font encore souvent défaut.

Ci-après, la proportion du nombre d'aires protégées établie pour chaque type de gouvernance par décennie.



L'étude indique également que, lorsque le type de gouvernance est signalé, les AP du même type de gouvernance ont tendance à se regrouper. Ceci, cependant, pourrait être dû au fait que certains types de gouvernance d'AP semblent être particulièrement représentés dans certains pays, comme par exemple les aires protégées de gouvernance communautaires en Namibie ou les AP sous gouvernance d'Etat en Côte-d'Ivoire.

2 - Revue de la littérature

Les objectifs de cette revue de la littérature étaient de décrire chaque type de gouvernance dans son contexte africain, d'identifier les facteurs qui ont influencé leur émergence, pour discuter ensuite des forces et faiblesses de chacun de ces types de gouvernance, et enfin souligner les éléments qui peuvent avoir un impact sur leur qualité.

La gouvernance d'Etat

La gouvernance d'Etat est le modèle le plus répandu dans toute l'Afrique sub-saharienne (du moins dans l'échantillon d'AP étudié). La prévalence des AP de gouvernance d'Etat semble être liée au passé colonial de l'Afrique, les premières AP ayant été créées à partir du milieu des années 1920 lorsque le pouvoir était fermement détenu par l'Etat. Cela a marqué le début d'une ère de conservation de la nature dominée par les principes d'une stricte séparation de l'homme et de la nature, qui excluait les gens des AP et limitait ou interdisait leurs droits d'utiliser leur ressource à des fins de consommation. Lorsque les pays africains ont commencé à acquérir leur indépendance dès les années 1950, ils ont hérité de cette forme de gouvernance « top-down » des AP, donnant aux États le contrôle centralisé, y compris sur les ressources naturelles et les droits fonciers, contribuant ainsi au maintien puis à

l'expansion et à la création de nouvelles aires protégées de gouvernance étatique. Malgré la mouvance internationale vers une gestion plus participative des ressources, au début des années 1980, les Etats africains conservent encore souvent aujourd'hui une autorité et un pouvoir de décision maximal sur les ressources naturelles. Les gouvernements centraux conservent souvent les droits sur les ressources naturelles les plus lucratives, qu'il s'agisse du foncier ou de la faune, afin de contrôler les principaux canaux générant des revenus. De nombreux États africains maintiennent donc souvent le contrôle ultime de la gouvernance des AP en s'appuyant sur les lacunes des politiques de décentralisation et des droits d'utilisation des ressources naturelles, même lorsque les responsabilités et les pouvoirs décisionnels sont destinés à être partagés ou entièrement dévolus aux communautés ou aux autres parties prenantes.

Points forts. Les AP sous gouvernance d'Etat jouent certainement un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité car elles constituent encore la majorité des aires protégées, couvrant de vastes zones d'importance écologique, qui ont la capacité de protéger un plus grand nombre d'espèces et de conserver les habitats intacts ainsi que des services éco systémiques associés. Sans ces aires protégées, une proportion moindre du territoire serait dédiée à la conservation de la biodiversité. En outre, compte tenu de leur capacité plus élevée à faire appliquer la loi, ces AP sous gouvernance d'Etat peuvent avoir le pouvoir d'agir légalement contre l'empiètement sur les AP.



Faiblesses. La gouvernance d'Etat exclusive et top-down peut avoir de nombreux impacts négatifs sur les populations locales, y compris les cas d'expulsion, de restriction de l'accès aux produits forestiers, aux terres et à l'emploi. Lorsque les communautés impuissantes restent dans ou autour de l'AP, et lorsque en parallèle les lois forestières sont faiblement appliquées, le respect des restrictions sur l'utilisation des ressources est inefficace. Par conséquent, ces pratiques top-down

conventionnelles de gouvernance des AP peuvent se retourner contre les efforts de conservation à cause de mesures de rétorsion instaurées par les communautés impuissantes, ou de conflits avec les gestionnaires de l'AP, ou de l'incapacité à utiliser les connaissances et les pratiques des populations locales. Tout ceci affecte négativement l'efficacité de l'AP.

Gouvernance privée

En Afrique subsaharienne, les AP de gouvernance privée (APP) prennent le plus souvent la forme de ranchs de chasse privés, de réserves naturelles privées et de conservancies, où les propriétaires fonciers voisins peuvent également mettre en commun leurs ressources naturelles et financières à des fins de conservation et d'utilisation durable de la faune. Un élément contextuel clé de la création de conditions favorables au développement d'APP comprend donc l'existence de caractéristiques naturelles et paysagères favorables au développement, à la valorisation économique de la faune, comme c'est le cas dans de nombreuses parties de l'Afrique orientale et australe. Ainsi la popularité croissante des marchés basés sur la valorisation de la faune, la planification du territoire qui en découle ainsi que l'existence de législations et politiques permettant aux entités privées de bénéficier des retombées de cette forme de valorisation de la faune sont des moteurs fondamentaux de la création d'APP. En outre, les régimes fonciers et les lois favorables à la propriété privée sont essentiels. Les objectifs personnels de conservation des propriétaires fonciers ainsi que les politiques gouvernementales innovantes favorisant la conservation à travers différentes formes de conservation par les privés ont également influencé la création d'APP.

Points forts. Une des principales forces des AP à gouvernance privée qui a été identifiée dans la littérature est leur capacité à protéger la biodiversité, via la sauvegarde d'habitats particuliers et d'espèces menacées qui ne sont pas couvertes par les AP d'autres formes de gouvernance. En outre, les APP ont démontré leur efficacité à capturer la valeur économique de la biodiversité, donnant ainsi au domaine de la conservation un rôle à jouer en termes d'utilisation compétitive du foncier sur la base de leur valorisation financière. En raison de leur nature inclusive, les APP peuvent également fournir de nombreux avantages sociaux, sous la forme d'emplois, de contributions aux écoles et aux autres activités de protection sociale, ainsi que sous la forme d'appui aux communautés dans le

cadre de la gestion de leurs propres zones de conservation.

Faiblesses. L'impermanence potentielle des APP, à la fois en termes de protection et de gestion de la biodiversité, est une faiblesse notable de ce type de gouvernance. En effet, étant privée, le terrain initialement dédié à la conservation, peut être vendu et la gestion être modifiée pour des objectifs allant à l'encontre de la conservation. Comme les APP tirent souvent leur source de revenus de l'écotourisme ou de la grande chasse, les propriétaires privés peuvent également avoir tendance à modifier artificiellement la composition des espèces de leurs AP et trop intensément gonfler leurs effectifs en vue d'une surexploitation de la faune pour rendre leur APP plus attrayante. La petite taille des APP peut également être défavorable pour la protection des espèces ayant besoin de vastes territoires. En outre, alors que le tourisme dans les APP peut générer des revenus importants, en s'appuyant sur l'écotourisme et les marchés extérieurs, il représente parallèlement un pari risqué dans la mesure où cette industrie est vulnérable aux fluctuations de facteurs externes, tels que le terrorisme, l'instabilité politique, ou les catastrophes naturelles. Il y a aussi un risque que ces APP soient accaparées par des personnalités haut placées dans le gouvernement ou expatriées rendant leur gestion parfois peu transparente et peu responsable.

La gouvernance communautaire

En Afrique subsaharienne, la multiplication des diverses formes de gouvernance communautaire des ressources naturelles a commencé dans les années 1980-1990, incitée par la mouvance internationale sur la gestion participative des ressources naturelles. La communauté internationale des conversationnistes était en train de comprendre que, si elles sont pleinement habilitées, les communautés locales peuvent devenir des gestionnaires fiables de l'environnement, tout en améliorant leurs moyens de subsistance et en assurant une conservation durable de la nature. Comme une gouvernance communautaire réellement efficace ne peut se produire que lorsque les communautés possèdent un pouvoir suffisant pour être à même de prendre des décisions et d'élaborer des règles de gestion des ressources naturelles, l'existence d'une décentralisation efficace des politiques, des lois et des règlements relatifs à la gouvernance des ressources naturelles et du régime foncier est absolument essentielle. Le stade de démocratisation de la gouvernance d'un pays, qui

détermine le niveau de mise en place de la décentralisation et du partage des avantages politiques centraux, est donc également crucial pour permettre la création d'AP à gouvernance communautaire. De nombreux États africains sont été réticents à transférer le niveau d'autorité nécessaire à la mise en place d'une gouvernance efficace par les communautés et ont ainsi imposé aux AP communautaires de sérieuses contraintes de développement. Par voie de conséquence, sur le terrain, ces AP communautaires ne correspondent pas, dans de nombreux cas, à de réels exemples de gouvernance communautaires.

Points forts. Lorsque les conditions ont permis aux AP à gouvernance communautaire de s'établir avec succès, la protection durable de la biodiversité est possible. Les AP communautaires peuvent parfois couvrir de vastes espaces renfermant des espèces menacées, et les règles communautaires ont parfois réussi à réguler de manière efficace le niveau de prélèvement de la faune pour qu'il reste durable. En outre, l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés locales dans ce type de gouvernance comportent de nombreux avantages pour leur développement tel que la création d'emplois, ou la provision de services. Les AP à gouvernance communautaire ont également l'avantage de permettre une conservation de la biodiversité à un coût relativement faible et avec peu de bureaucratie inutile.



Faiblesses. Cependant le fonctionnement de la gouvernance communautaire peut souffrir d'inégalités et d'injustices sociales internes, en particulier lorsqu'elle est gérée par les membres de la communauté les plus puissants, à même de prendre des décisions relatives à l'utilisation des ressources. L'accaparement des décisions par

l'élite au pouvoir est un problème commun et peut conduire à ce que les membres les plus riches et les plus puissants détournent une quantité disproportionnée de prestations, entravant ainsi le succès des initiatives communautaires. Les AP à gouvernance communautaire peuvent aussi souffrir d'affrontements et de disputes inter et intra-communautaires au sujet d'approches de gestion différentes. Elles sont aussi sujettes aux conflits entre les institutions coutumières et les institutions étatiques, qui elles-mêmes, sous estiment souvent les autorités traditionnelles. D'autre part, des niveaux de ressources initialement suffisants pour une exploitation durable peuvent avoir engendré une surexploitation graduelle de celles-ci due à certaines activités telle que la chasse.



Gouvernance partagée

Lorsque les AP sont sous gouvernance partagée, les mécanismes et processus institutionnels sont en place, de manière formelle ou informelle, de manière à encadrer comment l'autorité et les responsabilités doivent être partagées entre les différents intervenants, comme les gouvernements, les ONG et les communautés. Il est très probable que le nombre réel des situations de gouvernance partagée est beaucoup plus élevé que le nombre officiellement signalé dans la WDPA, dans la mesure où de nombreux autres types de

gouvernance n'existent probablement pas dans leur forme la plus pure (gouvernance privée, d'Etat ou communautaire) sur le terrain et peuvent donc, en réalité, être classés comme des modèles de gouvernance partagée. Les situations efficaces de gouvernance partagée ne peuvent être créées que là où le partage du pouvoir est significatif et possible pour que de multiples acteurs aient accès à une réelle participation. Le fait que les pouvoirs soient ou non partagés dans le but de construire de réelles collaborations entre acteurs, peut certainement être influencé par la volonté politique du gouvernement central d'agir dans ce sens, ainsi que par la situation politique globale du pays en question. En outre, de la même manière que pour les autres types de gouvernance, l'évolution du paradigme en termes de gouvernance environnementale, ainsi que la diversification des acteurs a contribué à promouvoir cette forme de gouvernance. Une décentralisation démocratique de l'accès aux ressources naturelles et des politiques foncières favorables sont également cruciales pour assurer un partage des pouvoirs et de responsabilités entre les multiples parties prenantes.

Points forts. Les AP sous gouvernance partagée, en particulier les aires protégées transfrontalières, peuvent être particulièrement importantes pour la conservation de la biodiversité car elles peuvent couvrir et protéger de larges espaces d'habitat continu, même au-delà des frontières. En outre, ces aires protégées peuvent permettre une gestion et un partage des avantages plus équitables en raison d'une gouvernance plus inclusive et multipartite. Ces aires protégées peuvent fournir les moyens d'accroître les opportunités économiques, d'amoinir l'isolement culturel, ainsi que de promouvoir la coopération dans un cadre bilatéral et régional. En combinant les compétences et les ressources de multiples parties prenantes, les aires protégées sous gouvernance partagée ont également le potentiel de maximiser les impacts en favorisant l'utilisation durable des terres, la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.

Faiblesses. Alors que le fait d'impliquer de nombreuses parties prenantes peut avoir de multiples avantages, les partenariats dans les arrangements de cogestion peuvent également être problématiques dans la mesure où la nature du partage du pouvoir peut désavantager les parties prenantes les moins puissantes, telles que les populations autochtones. Dans ces schémas, il y a également un risque que le pouvoir soit

détourné par une seule des parties prenantes, comme l'Etat par exemple. En outre, comme de nombreux acteurs sont impliqués dans ce type de gouvernance, les affrontements et disputes peuvent se produire plus facilement. Bien qu'il existe de nombreux avantages à la gouvernance partagée, les AP transfrontières en particulier, ne représentent pas toujours le modèle idéal dans toutes les situations, car les paysages, les relations sociales et les stratégies de gouvernance des AP déjà existantes de part et d'autre des frontières, peuvent être parfois trop différents pour être intégrés sous un système unique et peuvent donc entraver l'efficacité des initiatives de conservation.

Conclusion synthétique de l'étude

Cette étude fournit un aperçu rapide des différents types de gouvernance des aires protégées qui existent en Afrique sub-saharienne. Elle met en

évidence un certain nombre de facteurs qui peuvent influencer sur le type de gouvernance mis en place, et elle souligne les principales forces et faiblesses de chaque type de gouvernance. Cependant, comme la plupart des AP n'ont pas encore signalé leur mode de gouvernance dans la WDPA, les résultats des analyses spatiales exposées ici doivent être interprétés avec prudence.

Sur la base des conclusions de l'examen de la littérature et des résultats des analyses spatiales, certains facteurs et des éléments contextuels peuvent être identifiés comme étant susceptibles d'influer sur l'établissement ou le maintien d'un certain type de gouvernance. Ces facteurs sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Analyse	Facteurs	Etatique	Privée	Communautaire	Partagée
Analyse de la littérature	Influence de la colonisation lors de la formation des Etats africains indépendants	□□□	□	□	□
	Mouvance du paradigme international relatif à la gouvernance environnementale		□□	□□□	□□
	Emergence de nouveaux acteurs de la conservation		□□	□□	□□
	Volonté politique, niveau de démocratie et partage du pouvoir		□□	□□	□□□
	Politiques de décentralisation		□	□□□	□□
	Droits fonciers		□□□	□□□	□
	Valorisation économique de la faune		□□□	□□	□
Analyses spatiale	Vastes aires géographiques	□□□		□□	□□
	Ancienneté de l'établissement des AP	□□□			
	Forte densité humaine	□□□ ^{AC}	□	□	□



AC: Les résultats indiqués avec « AC » (à confirmer) ne sont que préliminaires et devront être vérifiés sur la base d'un échantillon de données plus robustes sur les différents types de gouvernance des AP.

Certains facteurs liés aux politiques des Etats et au niveau de la mise en œuvre de leur législation ayant une incidence positive sur le développement des différents types de gouvernance sont détaillés dans le tableau ci-après :

Facteurs	Etatique	Privée	Communautaire	Partagée
Volonté politique, niveau de démocratie et partage du pouvoir				
Législation et politiques qui permettent un partage significatif du pouvoir de prise de décision, de négociation et de réglementation au sein de tous les acteurs impliqués dans le système de gouvernance	–	Fact +	Fact +	Fact +
Législation et politiques qui reconnaissent les communautés locales en tant que sujet légaux et qui reconnaissent également les cultures et institutions locales ainsi que les modes de gouvernance communautaires des AP	–	–	Fact +	Fact +
Politiques de décentralisation				
Politiques de décentralisation démocratique et effective en termes de gestion des ressources naturelles (le gouvernement central partage réellement les droits sur l'utilisation des ressources naturelles les plus lucratives)	Fact -	Fact +	Fact +	Fact +
Droits fonciers				
Régimes fonciers: législations et politiques permettant le droit de propriété de la terre sur le long terme	–	Fact +	Fact +	Fact +
Régimes fonciers: législations et politiques permettant à des groupes privés de posséder des terres (pour prévenir les enjeux de spéculations sur le foncier)	–	Fact +	Fact +	–
Législation et politiques protégeant efficacement les AP contre le déclassement d'une partie de leur territoire pour des usages non durables des ressources (ex : exploitation minière)	–	Fact +	–	–
Pays dans lesquels les propriétaires traditionnels possèdent une proportion significative de terres	–	–	Fact +	–
Valorisation économique de la faune				
Législation et politiques permettant à des entités privées de bénéficier de la valorisation de la faune (ex: marchés écotouristiques)	–	Fact +	Fact +	Fact +

Certains des facteurs liés à la stabilité politique et socioéconomique des pays ayant un impact négatif sur la mise en place des différents types de

gouvernance sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Facteurs	Etatique	Privée	Communautaire	Partagée
Qualité de la gouvernance				
Faible transparence et fiabilité des normes de gouvernance au niveau national et local (ex: accaparement du pouvoir par des autorités locales élues dont les intérêts résident essentiellement à augmenter leur électorat)	–	–	Fact -	Fact -
Inégalités politiques et économiques internes, injustice sociale et conflits au sein ou entre groupes d'acteurs impliqués dans la gouvernance de l'AP	–	–	Fact -	Fact -
Stabilité politique				
Nouvelles influences politiques ou sociales (arrivée de flux d'immigrants dans un contexte où les ressources naturelles sont déjà rares)	–	Fact -	Fact -	Fact -
Problèmes de sécurité (conflits, terrorisme, etc) (qui affectent notamment le développement du tourisme et d'autres modèles de valorisation économique de la faune)	–	Fact -	Fact -	Fact -

La revue de la littérature montre que l'histoire coloniale des États d'Afrique a d'abord conduit à la création des AP sous gouvernance de l'Etat, tandis qu'un changement de paradigme de la

gouvernance environnementale et l'apparition de nouveaux acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement a conduit, plus récemment, à la création d'AP sous d'autres types de gouvernance.

La volonté politique, le niveau de démocratie et le partage de pouvoir facilitent grandement la création d'AP de gouvernance autre qu'étatique, et ceci est en particulier vrai pour la gouvernance de type partagée. Les politiques de décentralisation ont tendance à favoriser l'émergence d'AP sous gouvernance communautaire, mais également sous gouvernance partagée, et dans une moindre mesure, privée. Enfin, la définition claire des droits fonciers et des règles des marchés basés sur la valorisation de la faune favoriserait la création d'AP sous gouvernance privée ou communautaire.

Les analyses spatiales mettent en évidence des corrélations intéressantes entre les types de gouvernance et un certain nombre de facteurs écologiques, sociaux et politiques. Notamment le fait que les AP sous gouvernance d'État ont tendance à être de plus grande taille que les aires protégées d'autres types de gouvernance, qui elles, ont généralement été établies plus récemment. De même les AP sous la gouvernance d'État semblent se trouver plus souvent dans des zones à forte densité de population humaine...

Cette étude a été conduite par le PNUE-WCMC (World Conservation Monitoring Center) et a été financée par l'Agence française de Développement (Afd)

Pour en savoir plus : www.papaco.org

WCPA – Groupe des Jeunes Professionnels
Par HOUEHOUNHA Dodé Heim Myline et BARUKA Grace.

Le groupe des Jeunes Professionnels (JP) est un regroupement de spécialistes de la Commission Mondiale sur les Aires Protégées (CMAP) de l'UICN. Il est basé sur le volontariat et apparaît comme un forum de jeunes dotés de capacités diverses et œuvrant pour le développement des aires protégées. L'adhésion à ce groupe se fait sur invitation, en se basant sur des critères relatifs à l'intérêt individuel et aux expériences pertinentes dans le domaine des aires protégées. Les membres doivent également démontrer leur engagement à aider en tant que volontaires dans l'atteinte des objectifs de la CMAP en général et du groupe des jeunes professionnels en particulier. Tous les volontaires ayant au plus 35 ans sont éligibles pour une adhésion au groupe de la CMAP-JP.

Notre vision est de créer une communauté de leaders pour les aires protégées de différentes générations, de diverses zones géographiques et sans différenciation de genre, qui pourront

apprendre et travailler ensemble avec le concours de l'UICN. Notre mission est de favoriser les partenariats intergénérationnels entre les jeunes professionnels confirmés dans le domaine des aires protégées, ceux en devenir et les dirigeants actuels. Ceci pour contribuer de façon significative aux interventions de la CMAP et de l'UICN dans l'évaluation et la conservation de la biodiversité, afin de garantir le partage équitable des bénéfices issues de l'utilisation des ressources naturelles ainsi que la mise en œuvre des solutions idoines face aux défis actuels.



Ce réseau mondial très actif de jeunes professionnels travaillant dans le domaine des aires protégées demeure confronté à beaucoup de difficultés en Afrique. En effet, les jeunes de ce réseau sur le continent africain (et notamment dans la région Afrique de l'ouest et du Centre) ne participent pas assez activement aux débats mondiaux sur la conservation de la nature. Ceci, malgré le potentiel de cette région en termes de biodiversité et d'initiatives novatrices. Depuis le début de l'année 2015, une coordination régionale CMAP-JP se met en place afin d'impliquer davantage ces jeunes dans les processus décisionnels de la conservation de la nature et de les encourager à participer aux réflexions sur la gestion des aires protégées. Nous lançons donc un appel à tous les acteurs du domaine à rejoindre le groupe et faire partie de cette aventure dans l'esprit affiché à travers le préambule du pacte CMAP-JP adopté lors du congrès mondial sur les parcs à Sydney en Novembre 2014 :

“Nous sommes un collectif agissant pour la préservation de notre patrimoine.

Nous sommes jeunes, mais notre âge ne restreint pas nos actions.

Nous sommes reconnaissants et respectons les efforts et l'héritage laissés par ceux qui nous ont précédés.

Nous croyons en notre pouvoir et en notre potentiel d'être des artisans du changement.

Ensemble, nous pouvons créer l'avenir que nous voulons. Dans ce but, nous nous engageons à agir, pour et grâce aux aires protégées, au sein et au-delà de leurs frontières. Nous créons ensemble le changement. Rejoignez-nous. ”

Ce document s'intitule «**Notre pacte pour la protection des aires protégées, des humains et de notre planète**» et contient dix actions en faveur de la conservation de la nature. Le pacte est disponible en ligne sur notre site www.wcpayp.org. Vous pouvez également créer un profil et déposer vos projets / activités / événements qui aideront à remplir les engagements inclus dans le Pacte. Pour plus d'informations sur la CMAP-JP en Afrique de l'ouest et centrale, n'hésitez pas à envoyer un courriel au coordonnateur : houghounha@gmail.com.



Un guide pratique (et très utile!) pour l'organisation de formations

Simon Mériaux (ex-FIBA) et Francis Staub (Biodiversité Conseil) ont collaboré pour la réalisation de l'ouvrage : **"Préparer, animer et évaluer une formation – guide pratique"**.

Ce guide est destiné à toute personne souhaitant organiser, animer et/ou évaluer une formation (de un à plusieurs jours) pour un groupe d'adultes. Il peut s'appliquer aussi bien à des formations proprement dites, des réunions importantes, des ateliers ou workshops.

L'objectif de ce guide est d'apporter un soutien concret aux personnes qui organisent et facilitent des formations. Il insiste sur l'idée qu'une bonne formation est toujours le résultat d'une préparation soignée. Ce guide s'inspire des expériences pratiques de nombreux formateurs. Plutôt qu'un guide théorique, ce guide vise plutôt à être un « recueil d'idées » inspirées d'expériences communes, et comprend des points clés à ne pas oublier ainsi que de nombreux conseils et astuces fournis par des facilitateurs expérimentés sur la manière de répondre de façon efficace et originale aux besoins des participants. Ce guide est plutôt destiné au contexte multiculturel ouest-africain... mais est utilisable pour toutes les régions du monde! Il est disponible (en français seulement) sur le lien suivant : http://www.biodiv-conseil.fr/guide_formation.html

Le guide sera également disponible sur papaco.org, rubrique « outils utiles ».



Offre d'emploi

ZSL – Programme pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest

Position: conseiller pour l'application des lois
Poste base au Cameroun (Yaoundé)
Un an avec possible extension selon disponibilité des financements

ZSL au Cameroun recherche actuellement un conseiller en application des lois afin de renforcer ses activités de lutte contre le braconnage et les trafics. La description détaillée du poste, des qualifications requises et des conditions d'emploi peuvent être consultées sur www.zsl.org/jobs

Les candidats enverront leur application par e-mail à l'adresse suivante : hr@zsl.org.

La date limite de candidature est fixée au 8 mars 2015.

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme – Evaluations - Liste Verte

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN